

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Réception de la TNT :  
l'ANFR ouvre des aides financières pour les téléspectateurs  
en cas de difficultés de réception**

**Maisons-Alfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2015 - Face aux difficultés persistantes de réception de la TNT sur les communes de Gamaches, Incheville, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresles et Longroy, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) ouvre des aides financières pour accompagner les téléspectateurs dans la mise en place de solutions de réception alternatives.**

Depuis le passage au tout numérique de cette zone en février 2011, l'Agence a été sollicitée par des téléspectateurs confrontés à des difficultés de réception récurrentes de la TNT.

Après plusieurs campagnes de mesure et des modifications techniques apportées sur le réseau par les diffuseurs, les niveaux reçus restent trop faibles pour permettre une bonne réception des chaînes. De plus, de par sa situation géographique, cette zone peut être soumise à des variations de la propagation des ondes qui sont susceptibles d'accentuer les perturbations.

En cas de perte des chaînes existantes de la TNT liée à ces phénomènes, l'ANFR accorde **une aide d'Etat** pour accompagner les particuliers résidant dans la zone concernée (cf. carte en annexe).

**Cette aide, d'un montant de 250 euros maximum, est accordée** pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau : installation d'une réception par satellite ou câble, souscription d'un abonnement à une offre ADSL ou à la fibre optique.

Cette aide est attribuée sans condition de ressources, en habitat individuel ou collectif, pour les résidences principales et secondaires, et sur présentation de justificatifs.

**Les dossiers complétés sont à retourner à l'ANFR avant le 30 octobre 2015.**

Pour obtenir toutes les informations sur cette aide et recevoir le formulaire de demande :

**un numéro d'appel : 0 970 818 818**

(du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00, prix d'un appel local)

**un site internet : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)**

*L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Il gère les fréquences radioélectriques et a notamment pour mission d'assurer la protection de la réception télévisuelle. Il met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la TNT et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.*

Pour suivre l'ANFR sur twitter :  @anfr

**Contact presse**

**Franca Vissière :** [franca.vissiere@anfr.fr](mailto:franca.vissiere@anfr.fr)

**06 09 48 79 43**

## ANNEXE

### Carte identifiant la zone concernée par l'ouverture des aides financières



Liste des communes concernées par l'ouverture des aides financières :

Nom commune	Code postal
Gamaches	80220
Incheville	76117
Beauchamps	80770
Bouvaincourt-sur-Bresles	80220
Longroy	76260